



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	10/07/2020
Lieu	Salle des fêtes
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA, Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT , Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN
Absents	TREMELLAT Bernard, JEAN Maurice
Procurations	TREMELLAT Bernard à Catherine VENTURINO-GABELLE, JEAN Maurice à MICHEL Laurent
Quorum	21 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h30
Heure de clôture de la séance	19h30
Présidence	Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme LAURENT Brigitte a été élue secrétaire,
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès verbal du CM du 04/07/2020
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal si le procès verbal du dernier conseil municipal en date du 4 juillet 2020 est approuvé A APARICIO demande pourquoi le procès verbal du conseil du 23 juin 2020 n'a pas été approuvé C VENTURINO-GABELLE répond qu'il n'y a pas eu d'approbation à faire car c'était l'ancienne municipalité
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

Dossier n°2	Election sénatoriale						
	<p>C VENTURINO GABELLE lit la délibération qui retrace le procès verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.</p> <p><u>Mise en place du bureau électoral</u> : désignation d'une secrétaire de séance, Madame Brigitte LAURENT, le bureau électoral est présidé par Madame le Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir MM Pierre CANOVA et Pierre FABRE pour les 2 plus anciens, et MM Florian BERNE et François VOLPI pour les 2 plus jeunes</p> <p><u>Mode de scrutin</u> : les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel</p> <p>C VENTURINO-GABELLE a indiqué que le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants.</p> <p>Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidat avait été déposée.</p> <p><u>Résultats de l'élection</u> :</p> <table border="1"><tbody><tr><td>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</td><td><u>0</u></td></tr><tr><td>b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)</td><td><u>23</u></td></tr><tr><td>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</td><td><u>0</u></td></tr></tbody></table>	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>0</u>	b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>23</u>	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>0</u>						
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>23</u>						
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>						



d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<u>23</u>

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
VOLPI François	23	7	4

Proclamation des élus :

Nom et prénom de l'élu	liste	Mandat de l'élu
VOLPI François	BARJOLS	Délégué titulaire
VENTURINO-GABELLE Catherine	BARJOLS	Délégué titulaire
GIACOMELLI Yves	BARJOLS	Délégué titulaire
ROSELLINI Candice	BARJOLS	Délégué titulaire
VAURY Alain	BARJOLS	Délégué titulaire
ORLOWSKI LEVEQUE Wanda	BARJOLS	Délégué titulaire
APARICIO André	BARJOLS	Délégué titulaire
PETIT Céline	BARJOLS	Délégué suppléant
VIRGIL Daniel	BARJOLS	Délégué suppléant
COURBARD Cécilia	BARJOLS	Délégué suppléant
BERNE Florian	BARJOLS	Délégué suppléant



Dossier N°3 : Fixation du nombre d'administrateur du CCAS	
<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE lit la délibération</p> <p>Le centre communal d'action sociale est un établissement public distinct de la mairie chargé de la politique sociale. Il est présidé de droit par le Maire de la commune.</p> <p>Le Conseil d'administration du CCAS est composé d'administrateurs élus par le Conseil municipal et de membres de la société civile nommés par arrêtés du Maire.</p> <p>La composition du Conseil d'administration s'établit comme suit : le Maire, président de droit, 5 membres élus par le Conseil municipal, 5 membres nommés par le Maire, soit un total de 11 administrateurs.</p> <p>Le Conseil d'administration doit être mis en place au plus tard dans les 2 mois qui suivent les élections communales</p> <p>Il revient au Conseil municipal de créer le nombre de postes d'administrateurs du CCAS : soit 11 administrateurs pour le CCAS de Barjols.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier N°4 : Election des administrateurs au CCAS	
<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE lit la délibération</p> <p>Le nombre d'administrateurs créés, Madame le Maire propose une liste de candidats issus du Conseil municipal. (5)</p> <p>Le maire a rappelé que les administrateurs sont élus au scrutin secret de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel</p> <p>Madame le Maire procède à la constitution du bureau de vote qu'elle préside, en désignant une secrétaire de séance, B LAURENT et un assesseur.</p> <p>Il est proposé à l'opposition de désigner un assesseur. Il n'y a pas de proposition, il est désigné P FABRE</p> <p>Madame le Maire fait lecture des deux listes de candidats aux fonctions administrateurs.</p> <p>Liste 1 : - ARNAUD Michèle - ROSELLINI Candice - LAURENT Brigitte - BERNE Florian</p> <p>Liste 2 : - SARDOU Magali</p> <p>A l'appel de son nom, chaque conseiller, s'approche de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Il dépose lui même dans l'urne son bulletin de vote.</p> <p>Madame le Maire clôt le scrutin. A l'issue du scrutin, il est procédé au dépouillement.</p> <p>Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation des listes, et au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste.</p>



	<u>Résultats des élections :</u>	
Liste des candidats	Liste 1 : - ARNAUD Michèle - ROSELLINI Candice -LAURENT Brigitte - BERNE Florian	Liste 2 : - SARDOU Magali
Nombre de votants :	23	
Nombre de bulletins :	23	
Bulletins Blancs :	0	
Bulletins Nuls :	0	
Suffrages valablement Exprimés	23	
Répartition des sièges :	Liste 1 : 4	Liste 2 :1
	<u>Proclamation des élus :</u> -ARNAUD Michèle -ROSELLINI Candice -LAURENT Brigitte -BERNE Florian -SARDOU Magali	
Dossier N°5 :	Délégation d'attribution au maire pour prendre des décisions en application de l'article L2122-22 du CGCT et subdélégation au 1^{er} adjoint	
<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE lit la délibération</p> <p>L'article L2122-22 du CGCT dispose que : « le maire peut (...) par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat(...) » d'assumer certaines compétences relevant de différents domaines.</p> <p>Cet article énumère la liste exhaustive de 29 compétences que le maire peut exercer au nom du conseil municipal. Ces délégations peuvent être données en tout ou partie par le conseil municipal au maire.</p> <p>Le conseil municipal ne peut pas déléguer une compétence au maire qui ne soit pas expressément prévue par cet article. Ce qui n'est pas délégué reste de la compétence du conseil municipal, et celui-ci ne peut plus valablement décider dans les domaines qui entrent dans le champ des compétences délégués</p> <p>Certaines compétences listées dans l'article L2122-22 du CGCT sont déléguées au maire dans les limites dressées par le conseil municipal ou dans des conditions qui sont fixées par celui-ci, il est donc nécessaire de préciser dans certaines dispositions de cet article les conditions d'exercice de la délégation au maire. Cette délégation permet de régler de manière rapide les dossiers urgents au sein de la collectivité.</p>	
<i>Vote</i>	Pour : 18 Contre : Abstention : 4+1 A APARICIO, L MICHEL, M SARDOU, C COURBARD (dont 1 procuration M JEAN)	



Dossier N°6 :	Questions orales
<i>Débat</i>	Ce point est ajourné. Il sera traité dans le règlement intérieur des assemblées lors d'un prochain conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

Dossier N°1 :	Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux
<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE lit la délibération A APARICIO précise qu'il n'a pas reçu l'annexe C VENTURINO-GABELLE : l'enveloppe globale était mentionnée dans la note explicative pour un montant de 7621.67€ mensuel, on a souhaité baisser les indemnités et faire une économie de 2300€ mensuelle, 1500€ brut pour le Maire soit environ 1242€ net A APARICIO : vous serez à temps complet ou à temps partiel C VENTURINO-GABELLE : à temps complet A APARICIO quel sera le planning ? sera-t-il affiché ? C VENTURINO-GABELLE : nous serons très disponibles, Régies par les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT., pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice de leurs fonctions.</p> <p>L'octroi de l'indemnité est subordonné à 2 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">◦ L'intervention d'une délibération expresse du Conseil municipal attribuant les indemnités de fonctions à l'un ou plusieurs de ses membres, accompagnée d'un tableau annexé récapitulant l'ensemble de ses indemnités allouées aux membres du Conseil◦ L'exercice effectif du mandat, soit une délégation de(s) fonction(s) donnée par le Maire à ses adjoints et à des conseillers municipaux, sous forme d'arrêté. <p>Calculé par référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de la Fonction Publique (Indice brut : 1027)</p> <p>L'indemnité représente ainsi un pourcentage de cet indice brut terminal. Ce pourcentage variant selon la strate démographique dans laquelle se situe la Commune (Au regard du dernier recensement).</p> <p>Les taux maximum applicables sont prévus par l'article L.2123-23 du CGCT pour les indemnités de Maire et par l'article L.2123-24 pour celles des adjoints. A noter que depuis la Loi 2015-366 et 2016-1500, <u>le taux maxi de droit est appliqué à l'indemnité du Maire, sauf demande expresse de sa part.</u></p> <p>Pour pouvoir rester dans l'enveloppe indemnitaire maximale prévue par les textes (Barèmes figurant aux articles L.2123-23 et L.2123-24), Le Conseil municipal doit procéder à la détermination de cette enveloppe, avant de fixer librement les indemnités individuelles à l'intérieur de cette enveloppe.</p> <p>L'enveloppe globale se calcule en fonction de l'indemnité du Maire ajoutée de l'indemnité des adjoints (En fonction du nombre de poste d'adjoint créé)</p>



	Maire	Adjoint
Taux maxi applicable après les élections	51.6	19.8

L'Autorité propose de fixer ainsi l'enveloppe globale brute mensuelle et au regard des 6 postes d'adjoints

Cette enveloppe globale mensuelle sera répartie entre Le Maire, les 6 adjoints et les conseillers municipaux, ayant tous reçus des délégations du Maire

CALCUL DE L'ENVELOPPE GLOBALE BRUTE MENSUELLE

Indemnité de Maire

Taux appliqué	Indemnité	Maj. Ch. lieu canton (+15 %)	Montant mensuel brut
51,6	2 006,93	301,04	2 307,97

Indemnité par Adjoint

Taux appliqué	Indemnité	Maj. Ch. lieu canton (+15 %)	Mt mensuel brut/adjoint	Total pour 6 adjoints
19,8	770,10	115,52	885,62	5 313,70

ENVELOPPE GLOBALE BRUTE MENSUELLE DES ELUS : Maire et 6 Adjoints :	7 621,67
---	-----------------

Fonction	Nom de l' élu	Domaine de la délégation	Montant brut de l'indemnité
Maire	VENTURINO-GABELLE Cathy	Maire	1 500,00
1er Adjoint	CANOVA Pierre	FINANCES / EAU-ASSAINISSEMENT	500,00
2ième Adjointe	PETIT Céline	EDUCATION JEUNESSE/ TRANSPORTS SCOLAIRES / ENVIRONNEMENT	500,00
3ième Adjoint	VAURY Alain	URBANISME / PLU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	500,00



	4 ^{ème} Adjointe	GOUDAL-ORIONE Stéphanie	<i>PATRIMOINE / ECONOMIE / DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</i>	500,00
	5 ^{ème} Adjoint	VOLPI François	<i>COMMUNICATION / CULTURE / VIE ASSOCIATIVE / DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</i>	500,00
	6 ^{ème} Adjointe	ARNAUD Michèle	<i>LOGEMENT ET HABITAT</i>	500,00
	Cons.m un.délégué	CUCCHI Jacques	<i>TRAVAUX ET VOIRIE</i>	200,00
	Cons.m un.délégué	GIACOMELLI Yves	<i>PROPRETE / GESTION DES DECHETS</i>	200,00
	Cons.m un.délégué	ORLOWSKI LEVEQUE Wanda	<i>TRANSITION ECOLOGIQUE</i>	200,00
	Cons.m un.délégué	ROSELLINI Candice	<i>ECOLES / ESPACE ADOS</i>	200,00
	Cons.m un.délégué	VIRGIL Daniel	<i>SPORT - ASSOCIATIONS</i>	200,00
	CREDIT GLOBAL MENSUEL DISTRIBUE			5 300,00
<i>Vote</i>	Pour : 18 Contre : Abstention : 4+1 A APARICIO, L MICHEL, M SARDOU, C COURBARD (dont 1 procuration M JEAN)			

PV arrêté le 10 juillet 2020 à 19H30

Modifié suite au conseil municipal du 21 juillet 2020

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le maire

LAURENT Brigitte

Secrétaire de séance